Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 12 (1999)

Artikel: Les Rochat de Mont-la-Ville

Autor: Rochat, Loïc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Rochat de Mont-la-Ville

Si les Rochat, tous descendants de Vinet Rochat, arrivé à L'Abbaye en 1481, sont devenus assez rapidement la famille la plus nombreuse du canton, cela ne tient pas seulement au fait qu'ils respectèrent religieusement l'antique commandement de la Genèse : "Croissez et multipliez" ! Les Rochat avaient trouvé un moyen original d'assurer la conservation de leur nom : pendant longtemps, celui qui épousait une fille Rochat et venait habiter la maison ou devenait propriétaire du domaine de ses beaux-parents avait l'obligation de prendre le nom de Rochat. C'était une sorte de régime matriarcal, ou de féminisme avant la lettre! L'authenticité de cette pratique est toutefois très controversée, car elle n'a jamais pu être prouvée.

Inutile de dire que par ce moyen les Rochat ont pullulé, à tel point qu'aujourd'hui on aurait de la peine à énumérer vingt communes vaudoises dans lesquelles il ne se trouve aucun porteur de ce nom ! On raconte qu'au XVIII^e siècle, il y eut une compagnie de milice où tous les hommes, officiers et soldats, étaient des Rochat.

Le fait que cette famille était très prolifique, ainsi que la tendance naturelle des montagnards à descendre vers la plaine, ont amené de nombreux Rochat à s'établir au pied du Jura et un peu partout dans le Pays de Vaud. Beaucoup ont conservé leur bourgeoisie de la Vallée, soit L'Abbaye, soit Le Lieu, soit les deux ensemble ; mais beaucoup aussi ont acquis une bourgeoisie nouvelle, dans la localité où ils s'étaient installés. On ne compte pas moins de vingt-trois communes vaudoises (à part celles de la Vallée) qui ont des Rochat parmi leurs bourgeois. Dans le district de Cossonay, les communiers de Bournens, de Chavannes-le-Veyron, d'Eclépens, de La Sarraz, de Mauraz, de Penthaz et de Mont-la-Ville ont fait place dans leurs rangs à des Rochat venus de la Vallée.

Le Livre d'or des familles vaudoises n'indique qu'une famille Rochat originaire de Mont-la-Ville, admise à la bourgeoisie en 1613. Il en oublie deux autres, venues elles aussi de la Vallée de Joux. La première est celle d'Isaac Rochat, qui est mentionné en qualité de communier en 1599 et de gouverneur en 1608.

La deuxième, celle de 1613, est la famille de Jaques, fils de feu François Rochat des Charbonnières (peut-être les petites Charbonnières, c'est-à-dire le Pont, commune de L'Abbaye). Il fut reçu communier de Mont-la-Ville le 13 mai 1613, pour le prix de "six vingt quatorze florins de bonne monnoye" (=134 florins):

"Ledit Rochat a promis de bien et fidellement communer comme l'un des autres de nous lesdits communiers, d'être à son tour gouverneur et messeiller, d'exécuter dites charges en toute fidélité et rondeur de conscience..., de conserver en bonne paix sans donner altercation, mutinerie ni noises audit Commun, et de pourchasser de tout son pouvoir le profit et utilité dedite Communauté..." (ACV: Ai 1067/1, p.140; copie du p.-v. du Conseil de Mont-la-Ville).

Ce sont les descendants de ce Jaques qui ont fait souche à La Pièce, nom d'un hameau de la commune de Mont-la-Ville situé à une altitude de 991 m. Ce groupe de maisons et domaines, entouré de forêts, à 1,5 km. à l'ouest du village se trouve sur l'ancienne route du Molendruz. Sous le nom de "Pièce aux Rochat", ce domaine semble avoir été très tôt la propriété de la famille Rochat. Elle y hébergea des réfugiés protestants au XVII° siècle. En 1650, Paul Rochat, à la suite d'un procès qui prit fin avec l'intervention de LL.EE., fut autorisé à cuire son pain chez lui et non au four banal, moyennant une somme de 200 florins versée à la caisse communale.

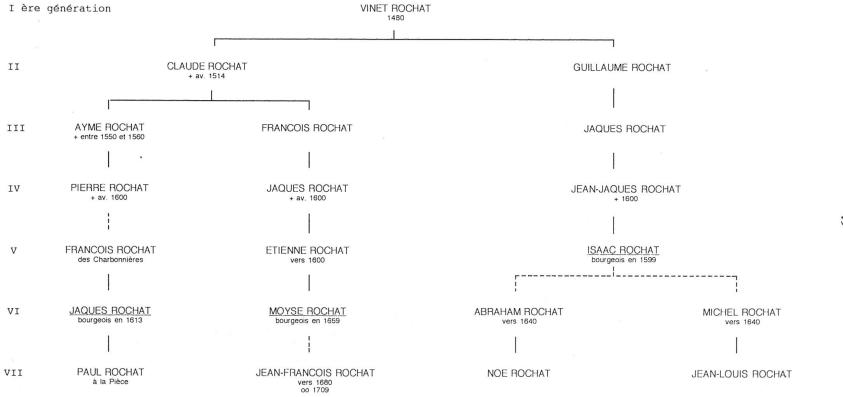
La troisième, celle de Moyse Rochat des Grandes Charbonnières (les Charbonnières actuelles, commune du Lieu), fut admise au rang des communiers le 1er août 1659, pour le prix de 20 écus petits, un crochet de fer et un banquet offert à tous les Communiers.

Ces trois familles ont encore aujourd'hui des descendants. Celles d'Isaac et de Moyse ont abandonné leur bourgeoisie antérieure.

Preuve par présomption (ou hypothèse généalogique)

Au cours de mes recherches, tout au long du dépouillement systématique des sources d'intérêt généalogique, il ne m'a pas été possible de trouver un quelconque document pouvant m'éclairer sur la filiation paternelle des premiers Rochat de Mont-la-Ville. Il m'aurait fallu mettre en oeuvre de telles investigations dans une documentation extrêmement vaste et surmonter des problèmes paléographiques pour que je trouve (peut-être) la preuve de ces filiations ... Autant dire que

Haute ascendance des ROCHAT de Mont-la-Ville



c'était une tâche impossible pour moi. Je préférai recourir à une hypothèse généalogique dont voici le raisonnement.

Nous avons trois Rochat reçus bourgeois de Mont-la-Ville : Isaac avant 1599, Jaques en 1613 et Moyse en 1659.

Nous connaissons le père de Jaques Rochat qui est François Rochat des Charbonnières. Nous référant au tableau généalogique des cinq générations après l'Ancêtre Vinet (notice hist. famille Rochat, page 36), nous connaissons au XVIIème siècle un "François Rochat des Charbonnières" qui est fils de Pierre, à ne pas confondre avec "François Rochat dit Piccotet" qui est lui aussi fils d'un Pierre mais petit-fils de François. Il semblerait donc, malheureusement sans preuve à l'appui, que notre "François des Charbonnières" est bel et bien fils de Pierre (+ avant 1600) et petit-fils d'Aymé.

Pour Moyse Rochat, reçu en 1659, aucun document ne nous renseigne davantage sur sa filiation paternelle; mais à cette époque il n'y à qu'un "Moyse Rochat" cité à la Vallée de Joux. Celui-ci est fils d'Etienne et petit-fils de Jaques. Moyse est le Rochat ayant reçu la bourgeoisie de Mont-la-Ville le plus tardivement. Dans le dépouillement des registres paroissiaux (ACV: P SVG 195), le plus jeune des quatre Rochat que nous y trouvons est "Jean François" marié en 1709, donc né vers 1680. "Jean François" ne peut pas être le fils de Jaques car ses descendants sont originaires de Mont-la-Ville et L'Abbaye, ce qui n'est pas son cas. Il ne pourrait pas non plus être le fils d'Isaac car 110 ans les séparent, ce qui représente quatre à cinq générations inconnues. Ainsi "Jean François" serait vraisemblablement le fils de "Moyse" et le petit-fils d'"Etienne".

Reste "Isaac" qui est le premier à recevoir la bourgeoisie, avant 1599. Selon le tableau généalogique des cinq générations après l'Ancêtre Vinet, "Jean Jaques Rochat" père d'Isaac serait déjà à Mont-la-Ville. A la lecture des registres, nous arrivons à deux personnages : "Abraham" et "Michel" vers 1640. Ils sont uniquement de Mont-la-Ville, donc pas de la lignée des "Jaques de François de Pierre" et sont antérieurs à Moyse. Il semblerait donc juste qu'ils soient rattachés à "Isaac" fils de "Jean Jaques".

51

Je signale au passage que sur le tableau généalogique des cinq générations après l'Ancêtre Vinet (deux fois cité auparavant) "Isaac" fils de "Jean Jaques" est dit "de Mont-la-Ville en 1613". Cette date n'est pas la bonne puisque nous savons, preuve à l'appui, que c'est "Jaques fils de François des Charbonnières" qui reçut la bourgeoisie cette année-là et non pas "Isaac fils de Jean Jaques".

Les armoiries de la famille Rochat

Deux blasons ont été retenus comme véritables armoiries des Rochat. Le deuxième auquel, paradoxalement, L'Armorial vaudois n'accorde que deux lignes (p.591-592), nous paraît être le meilleur. Plusieurs ouvrages sérieux ont en effet attribué l'écu de sable à la roue d'or aux Rochat, et cette tendance s'est confirmée tout au long de ces trois derniers siècles. Il ne subsiste qu'une légère divergence quant au nombre de rayons: la roue est-elle à six ou huit rais d'or? Cette différence n'a aucune importance. La roue héraldique est, par convention, stylisée sur le modèle de la roue du char romain antique, et qu'elle soit à six ou huit rayons n'enlève rien à son symbolisme. C'est ce blason, comprenant une roue à six ou huit rais qu'il faut définitivement fixer comme armoiries de notre famille!



Elles sont donc composées de deux émaux (couleurs), sable et or, et d'un meuble, la roue. Dans les correspondances plus ou moins ésotériques du langage héraldique, le sable représente l'hiver, qui est la saison dominante à La Vallée. Il marque la prudence, la volonté et la fermeté dans l'univers inconnu de La Vallée. L'or, c'est la confiance et la sagesse réunies dans un but de réussite. A travers la roue, ces armoiries représentent à la fois le but et le moyen. Avant d'être le symbole de "l'industrie" des Rochat, la roue est la fortune aveugle qui élève ou précipite les humains; subjectivement, elle symbolise l'homme qui se soucie peu des jugements du monde et qui accomplit son travail avec le secours de Dieu.

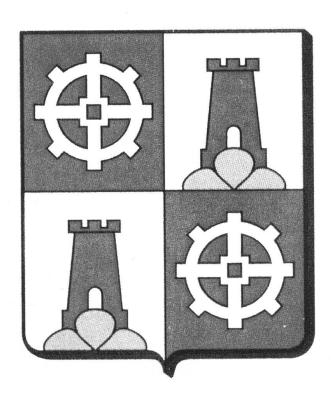
52

C'est ainsi que les armes Rochat auraient été interprétées au XV^e ou au XVI^e siècle, et c'est de cette manière que, par respect pour l'art héraldique ancien, il faut les interpréter à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle.

Variante

Roland Constant Rochat, fils de Constant Henri, adopta, en 1946 des armes décrites de cette façon:

"Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à la roue de moulin d'argent, aux 2 et 3 d'argent à la tour d'azur ouverte du champ sur un mont de trois coupeaux d'or en pointe"

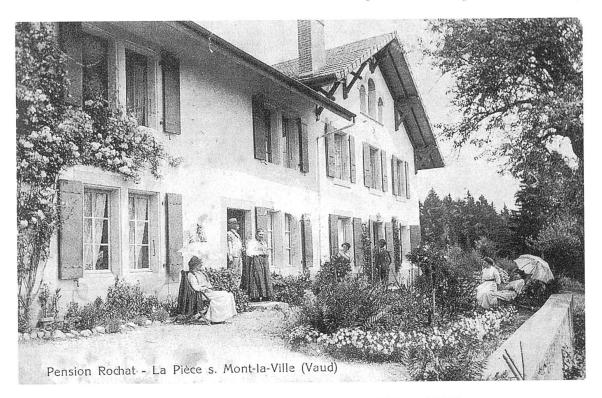


Seuls ses descendants respectent, par filiation, ces armes-là qui les différencient des autres. Ces armes portent bien-sûr la roue, symbole de l'industrie des Rochat, mais ont en plus des coupeaux d'or repris des armoiries de Mont-la-Ville ainsi que deux tours qui rappellent la vue extrêmement étendue sur le Plateau et les Alpes, selon l'interprétation faite par l'héraldiste C.-G. Brülhart.

Conclusion héraldique

Nul ne peut interdire à un Rochat de se différencier des autres par l'adoption de nouvelles armes. Mais j' encourage vivement chacun à se rallier à l'écu de sable (v. plus haut), symbole spécifique et authentique qui se devrait de rester l'unique blason des Rochat. S'il y a bien une chose originale dans notre famille, c'est le fait que nous descendons tous d'un seul et unique personnage (Vinet Rochat). Nous formons donc une seule et même famille. Evitons, par la diversification des armoiries de donner à penser que tous les porteurs de ce nom ne sont pas de la même souche, ce qui propagerait une erreur fondamentale.

Loïc Rochat (Extraits de Généalogie des Rochat de Mont-la-Ville, 1999, dont un exemplaire est déposé aux ACV)



Cette Pension fut ouverte de 1892 à 1976 David Henri Rochat-Mentz et son épouse se trouvent sur le pas de porte. (Collection privée)